



LE CENTRE HOSPITALIER LA CHARTREUSE LABELLISE

« REFUGE LPO »

1. QU'EST-CE QUE LA LPO ?

A. LA LPO : AGIR ENSEMBLE POUR PROTEGER LA NATURE

Forte de 45 000 membres, la **LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux)** est aujourd'hui l'une des premières associations de protection de la nature en France. Elle agit au quotidien pour la sauvegarde de la biodiversité, à partir de sa vocation de protection des oiseaux.

La LPO a été créée en 1912 pour mettre un terme au massacre du macareux moine en Bretagne, oiseau marin devenu, depuis, son symbole. Elle a été reconnue d'utilité publique en 1986. Elle est dirigée par Michel Métais et présidée par Allain Bougrain Dubourg. La LPO est le représentant français de BirdLife International, alliance mondiale qui réunit plus de 100 organisations de protection de la nature (2,3 millions d'adhérents dans le monde).

Son activité s'articule autour de 3 grandes missions :

- protection des espèces,
- préservation des espaces,
- éducation et sensibilisation.

B. LE RESEAU LPO

Composé de près de 40 structures défendant des intérêts communs et poursuivant une politique concertée, le réseau LPO est une formidable mosaïque de groupes et délégations répartis sur l'ensemble du territoire national et mobilisés pour la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent. Ce réseau s'est constitué progressivement au cours des vingt dernières années en créant ou en accueillant de nouvelles structures, suivant la volonté d'adhérents et bénévoles souhaitant mener des actions en faveur de la protection de la biodiversité dans des départements dans lesquels aucune représentation LPO n'existait.

2. QU'EST-CE QU'UN REFUGE LPO ?

A. DEFINITION

Un Refuge LPO est un terrain public ou privé de toute taille, écologiquement intéressant, sur lequel son propriétaire engage une gestion respectueuse de l'environnement, comme indiquée dans la charte des refuges.

Les Refuges LPO constituent le premier réseau de jardins écologiques de France en faveur de la biodiversité. A l'origine créés pour les particuliers, ils s'adressent également depuis octobre 2009 aux collectivités, aux établissements scolaires, aux entreprises...

En rassemblant les particuliers et les personnes morales (collectivités, entreprises...), le réseau des Refuges LPO constitue un véritable maillage en France qui s'inscrit vers une "Trame verte locale". L'objectif de tous (particuliers, politiques) étant de mieux protéger l'environnement et donc, notre cadre de vie.

B. COMMENT ETRE LABELLISE « REFUGE LPO » ?

La LPO accorde l'agrément "Refuge LPO" à tout terrain sur lequel le propriétaire ou le locataire s'investit pour protéger la nature de proximité et s'engage à respecter la Charte des Refuges LPO.





Concernant une personne morale, les principaux engagements sont les suivants :

1. L'établissement s'engage à respecter les principes de la charte des Refuges LPO,
2. Il contacte l'association ou le groupe local LPO de sa région ou de son département,
3. Il formalise son engagement par la signature d'une convention,
4. Il reçoit le coffret d'accueil contenant les éléments indispensables à la création de son Refuge,
5. Pendant 3 ans, il reçoit le bulletin d'information trimestrielle « *Refuges LPO info* », etc.

3. LE CENTRE HOSPITALIER LA CHARTREUSE : UN PATRIMOINE NATUREL A VALORISER

Le CH La Chartreuse est implanté sur un site de 25 hectares comprenant 15 hectares d'espaces verts entretenus par six personnes du service Espaces Verts et Voiries. L'ensemble du site est aménagé en fonction des travaux avec, pour objectif, la valorisation et la diversification du patrimoine végétal. Un diagnostic puis un plan de gestion du parc ont été réalisés avec l'Office National des Forêts.

Le parc est réparti en trois zones distinctes :

- la partie moderne située à l'ouest, date des années 1960 – 1970,
- le parc « naturel » au sud, est la zone la plus boisée, délimitée dans sa partie nord par un petit ruisseau,
- l'espace historique au nord-est, entoure le Puits de Moïse et la chapelle avec de grands arbres isolés sur les pelouses.

Le parc est constitué de 800 arbres dont 200 espèces ou variétés différentes. Les érables, marronniers ou encore les tilleuls sont les espèces les plus présentes. (Le Cèdre et le Séquoia sont par ailleurs les symboles du patrimoine naturel du CH). Il comprend également 500 variétés d'arbustes réparties dans des massifs ou des haies paysagères (4700 m²).

Le sol est composé de 9 hectares de pelouse et d'une prairie de 3 hectares.

L'environnement est également très fleuri : 700 m² de massifs et jardinières plantés en fleurs annuelles ou vivaces agrémentent le site du CH.

Au fil des années, Le service Espaces Verts a évolué dans sa pratique et dans sa façon de gérer le parc de la Chartreuse. En effet la notion de Développement Durable s'intègre aujourd'hui totalement dans cette gestion.

Maintenir la biodiversité est une des composantes essentielles du développement durable. Le CH, soucieux d'améliorer ses pratiques en termes de gestion des espaces naturels, de conservation de la faune et la flore associées, souhaite créer des aménagements favorables aux oiseaux.

4. POURQUOI UN REFUGE LPO AU CH LA CHARTREUSE

A. CREER DES AMENAGEMENTS FAVORABLES AUX OISEAUX

Souhaitant identifier les espèces d'oiseaux présentes dans le parc du CH, la Direction de l'établissement a fait appel à la LPO en fin 2009, afin de procéder à un inventaire.

Le résultat de cette étude a montré qu'environ quarante trois espèces d'oiseaux sont présentes sur le site dont une trentaine est composée d'espèces qui nichent dans le parc. Parmi la dizaine d'espèces restantes, la majorité niche principalement dans la Coulée Verte / promenade de l'Ouche.



Le parc est donc riche au niveau de la diversité avicole. Toutefois, l'inventaire a révélé un nombre peu important de certaines espèces comme le rouge-gorge ou la fauvette à tête noire et l'absence d'autres espèces vivant d'ordinaire dans ce type d'espace, comme la fauvette des Jardins, le rossignol philomèle ou l'accenteur mouchet. Trois espèces sont en halte-migratoire : la fauvette des jardins, le rouge queue à front blanc et le gobe-mouche. Cette absence ou le nombre peu important de certains oiseaux peut s'expliquer par le manque d'abris favorables tels que les haies ou les massifs arbustifs. Il est donc apparu nécessaire de remédier à ce problème en créant un plan de gestion.

A la suite de cet inventaire, une convention a été signée entre la LPO et le CH. Cette convention engage l'établissement à respecter certaines conditions telles que la création d'un Refuge LPO.

La mise en place d'un Refuge LPO profite en premier lieu aux patients, qui bénéficient d'un environnement plus accueillant et reposant.

Un Refuge LPO permet également :

- d'améliorer le cadre de vie de l'établissement,
- de renforcer le lien social entre les membres de l'établissement,
- de créer un environnement sain et libre de produits chimiques, protégeant la santé des utilisateurs,
- de créer un terrain d'étude et de conservation de la biodiversité et pouvoir l'étudier,
- de créer une zone refuge pour la biodiversité (aider les oiseaux en hiver, créer des sites de nidification ou de reproduction, planter des espèces indigènes, diversifier les milieux, créer une mare pédagogique...),
- de privilégier l'ouverture vers l'extérieur et de favoriser les échanges avec d'autres établissements.

Afin de symboliser l'arrivée du Refuge LPO, trois vitrines ont été apposées : une à l'entrée principale, une à l'entrée Faubourg Raines et une au Puits de Moïse

L'adhésion au programme « Mon établissement est un Refuge LPO » est d'une durée de trois ans. La charte « Refuges LPO » implique le respect de quatre points :

- créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages,
- renoncer à tout produit chimique,
- réduire l'impact sur l'environnement,
- interdire la chasse sur le territoire refuge.

Le label « Refuge LPO » prend donc tout son sens dans la volonté d'améliorer les pratiques de l'hôpital en termes de gestion des espaces naturels.

B. DEVELOPPER DES ACTIVITES POUR LES PATIENTS

Des activités au profit de l'oiseau et de la nature peuvent donner à certains patients la satisfaction de participer à un projet de protection de la nature, une occasion de renforcer l'estime de soi et de se sentir intégré dans le tissu social.

Avec la collaboration des équipes médicales, quelques activités thérapeutiques seront proposées aux patients :

- fabrication et pose de nichoirs et mangeoires,
- observation et suivi des espèces,
- visites guidées par la Ligue de Protection des Oiseaux dans le parc,
- ateliers photos des espèces vivant dans le parc afin d'organiser une exposition.



C. SENSIBILISER LE PERSONNEL

Différentes actions sont menées afin de sensibiliser le personnel à la nécessité de protéger et valoriser leur environnement de travail :

- des sorties guidées par un membre de la LPO (groupe de 15 personnes maximum) dans le parc du CH et ainsi qu'autour du lac Kir,
- des séances d'information et de formation organisées sous forme de conférences afin de présenter le projet de valorisation du parc ainsi que les espèces emblématiques.

D. D'AUTRES PROJETS...

D'autres projets sont en cours de réalisation afin de valoriser le patrimoine paysager et environnemental du CH la Chartreuse :

❖ Le verger conservatoire :

Ce projet a pour but de préserver les variétés fruitières locales. Il a pour objet de protéger la richesse et l'identité régionale et de lutter contre la disparition des vergers traditionnels. C'est une action en faveur de la biodiversité (protection des espèces menacées et diversité biologique). Aujourd'hui on trouve sur le site six arbres fruitiers hérités de l'ancien verger et environ quarante espèces implantées récemment.

❖ L'implantation de ruches :

Les abeilles jouent un rôle essentiel dans la pollinisation de la plupart des cultures (arbres fruitiers, légumes et condiments, céréales, ...). Il est donc essentiel de protéger cette espèce, pour cela l'installation de ruches est devenue une nécessité. Les ruches sauvegarderont ces espèces polinisatrices tout en permettant l'installation sur le site d'arbustes et de prairies mellifères nécessaires à leur bon développement.

❖ Les journées « Rendez-vous au Jardin » :

Il s'agit d'un événement organisé par la DRAC. A cette occasion le parc du Centre Hospitalier est ouvert au public et des visites guidées sont mise en place.

Pour la deuxième année consécutive, le CH la Chartreuse participera à ces journées qui se tiendront les 1, 2 et 3 juin 2012 autour du thème « Jardin et ses images ». À cette occasion, les visiteurs pourront échanger avec les jardiniers.

❖ La candidature au Label « Jardins remarquables » :

Ce label national créé en 2003 par le Conseil National de Parcs et Jardins (dépendant du ministère de la Culture et de la Communication) est délivré pour 5 ans. Ce label permettrait :

- de faire connaître le patrimoine paysager du CH La Chartreuse, en s'ouvrant sur l'extérieur et en étant plus « visible », par la remise de dépliants dans les lieux d'accueil touristique,
- de pouvoir sensibiliser patients et personnel à leur environnement.

❖ La mise en place un sentier d'interprétation de la faune et des arbres remarquables :

Un parcours sera défini dans l'enceinte du parc de l'hôpital. Il sera jalonné de panneaux mettant en évidence la faune et la flore remarquables, avec un regard particulier sur les oiseaux et les arbres. Ce travail est en cours d'élaboration, en collaboration avec l'Office National des Forêts. Ce sentier pédagogique pourrait faire l'objet d'une plaquette permettant d'accompagner les visiteurs tout au long de leur cheminement.